

Et voilà que le gouvernement, au beau milieu de ces négociations, sans, je suppose, avoir consulté les provinces productrices, impose une taxe qui procurera au gouvernement fédéral des centaines de millions de dollars supplémentaires provenant des ressources de ces deux provinces. Cela ne peut que nuire très sérieusement à la bonne marche des négociations dont la première semaine vient de se terminer à Montréal et qui se poursuivront encore deux autres semaines à Toronto et à Vancouver.

Pour ces raisons, madame le Président, je crois que vous devriez accueillir favorablement la question de privilège soulevée par le chef de l'opposition, parce que le gouvernement, aujourd'hui, a semé encore plus de confusion dans le pays, plus de désunion et de méfiance et, au fond, il a encore dressé l'Est contre l'Ouest. C'est tout à fait déplorable. J'aimerais bien que le gouvernement cesse d'agir ainsi. Il se demande souvent pourquoi il n'obtient pas de meilleurs résultats dans l'Ouest, pourquoi l'Ouest n'est pas satisfait. Voici un autre exemple qui montre bien pourquoi les Canadiens de l'Ouest en veulent au gouvernement fédéral.

Le gouvernement impose sa taxe au beau milieu de négociations sur le pétrole. Les premiers ministres du Canada et de l'Alberta vont conférer dans une semaine ou deux. La taxe touche aussi la Saskatchewan. En outre, nous sommes en pleines négociations constitutionnelles, au cours desquelles les ressources, les ressources énergétiques en particulier, sont les questions les plus délicates qu'aborderont les ministres. En imposant cette taxe, le gouvernement ne fera que semer plus de désunion et de dissension dans le pays.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'aimerais moi aussi dire brièvement ce que je pense de la question de privilège qu'a soulevée mon chef au sujet d'une situation qui témoigne encore une fois du mépris total de la procédure parlementaire dont fait si souvent preuve le présent gouvernement. Je n'ai pas l'intention d'analyser les avantages et désavantages de cette proposition fiscale. Je tenterai plutôt d'exposer le plus clairement possible ce qui se passe ici.

J'espère qu'en ce bel après-midi d'été, les Canadiens sont quand même à l'écoute et se préoccupent de ce qui se passe ici. Combien se souviennent qu'il a été question lors de la dernière campagne électorale, il y a à peine quelques mois, d'une augmentation d'impôt de 18c. qui devait rapporter 2 milliards et demi de dollars? Or, l'augmentation que le ministre a décrétée aujourd'hui hors de la Chambre, sans consulter les députés, entraînera selon mes calculs des recettes fiscales de 1.25 milliard de dollars. Qui plus est, les députés ne peuvent s'enquérir des implications et de la portée de cette augmentation. C'est presque la moitié de ce qu'auraient rapporté la taxe de 18 cents dont il a été question dans tout le pays il y a quelques mois.

● (1240)

Nous avons tenté de le signaler auparavant, mais malheureusement le nouveau leader de la Chambre—un néophyte—n'a pas saisi parce qu'il ne comprend pas le rôle du Parlement.

Privilège—M. Clark

Madame le Président, à Montréal, un ministre tente d'établir une nouvelle constitution d'une façon très positive en raison des événements des derniers mois. Mais comment ces ministres peuvent-ils se rendre à l'endroit où se tiendra la réunion lundi—je suppose qu'il s'agit de Vancouver—s'installer à la table et discuter de ressources naturelles, de compétence et (ou) de foi et de confiance lorsqu'un événement comme celui-ci se produit un vendredi après-midi?

C'est tellement important. Franchement, j'ai été sidéré. Le ministre a des problèmes et il faut qu'il les expose pour que nous puissions lui poser des questions. Je suis un député de la région de l'Atlantique qui n'a pas de choix lorsqu'il s'agit du pétrole importé. Nous n'avons pas d'alternative. Cette taxe imposée aux raffineries de pétrole s'élèvera sans doute à \$1.75 et sera perçue sur notre électricité qui est produite par génération thermique de notre électricité. Je ne le sais pas. Remettra-t-on des crédits d'impôt comme nous le prévoyions dans notre budget? Je ne le sais pas non plus.

Madame le Président, je veux préciser une chose essentielle à la présidence. C'est que ce sont les impôts et les pouvoirs d'imposition qui sont à l'origine du Parlement qui a été créé dans le but d'empêcher le roi de s'engager dans la guerre des Deux-Roses et de partir en croisade. Les lords et les nobles se réunissaient derrière le château pour s'assurer qu'ils ne fourniraient pas trop de chevaux, d'or, de troupes ou de filles de joie pour attirer de nouveaux chevaliers et grossir leurs rangs . . .

Des voix: Oh!

M. Nowlan: . . . pour envoyer les chevaliers faire la guerre et partir en croisades. Les nobles ont alors déclaré: «Écoutez, Sire, ça suffit». C'est la raison pour laquelle le bas peuple, il ne s'agissait pas en fait du bas peuple, nous le savons, il s'agissait des lords et des nobles, mais le tout a débuté parce qu'il y avait une Chambre des communes dont les membres faisaient cause commune avec le peuple tandis que le roi pensait qu'il avait le droit divin d'agir selon son bon plaisir.

Voilà comment cela a commencé, mais revenons-en à l'ère des constitutions. Je dis cela très sérieusement. Le gouvernement a, à l'instar du roi George III incontestablement le droit de faire ce qu'il a fait, mais quelles en furent les conséquences pour le roi?

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Voyez ce qu'il a fait, madame le Président. L'imposition sans représentation a provoqué dans les treize colonies une réaction profonde qui a modifié à jamais la géographie du continent et du monde.

Je ne prétends pas que l'incident d'aujourd'hui va avoir le même effet de provocation et changer fondamentalement la composition du Canada. Mais il y a une différence fondamentale entre avoir le pouvoir et la majorité qui permettent de faire ce que l'on peut faire légalement, et se moquer des opinions, des craintes et des susceptibilités de ceux qui sont touchés par ce que l'on peut faire légalement. C'est bien ce qui se passe maintenant.